

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 9 octobre 2025

PRESENTS : MM THORIN Christophe – LONGÉPÉ Nadia – LOMBARD Patrick – BLANCHARD Pierre - DA ROCHA Séverine - JAUDOIN Arnaud – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : RENAULT Mireille (avait donné pouvoir à Mme LONGÉPÉ) – JAQUE Eric (avait donné pouvoir à Mme TONNARD – BERGOUGNOUX Jérémie (avait donné pouvoir à M. LOMBARD) – FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand (avait donné pouvoir à M. THORIN) - TOURAQUET Delphine – DOUCET Ludovic

SECRETARE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2025 – 025 : APPROBATION D'UN PACTE DE TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT » EXERCEES PAR DES SYNDICATS INFRA-COMMUNAUTAIRES –

Le Conseil Municipal a approuvé le pacte de transfert visant à :

- définir les modalités de transfert de la compétence, en abordant spécifiquement certains points-clés
- définir les grands objectifs qui dicteront l'élaboration de la stratégie communautaire touchant aux services publics concernés et la gestion future des compétences par la CCRM.

DCM 2025 – 026 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS (CCRM) : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

A compter du 1^{er} janvier 2025, des compétences nouvelles ont été transférées à la Communauté de Communes à savoir :

- l'eau potable
- l'assainissement
- l'assainissement non collectif

Ainsi, la CLECT constituée au sein de la CCRM, a traité les flux financiers afférents au transfert de ces nouvelles compétences et a rédigé un rapport définitif en sa séance du 2 juillet 2025, qui a fixé comme suit les attributions de compensation des communes membres :

COMMUNES	A.C. décidées en 2024 (a)	Montant total des charges du présent rapport (b)	A.C. à verser à compter de 2025 (a-b)
Billy	19 662		19 662
Châtres / Cher	27 644		27 644
Courmemin	2 130	-795	1 335
Gièvres	8 694	-6 383	2 311
La Chapelle Montmartin	-12 707	-1 304	-14 011
Langon / Cher	16 623		16 623
Loreux	-8 151	-301	-8 452
Maray	-10 836		-10 836
Mennetou / Cher	-17 805		-17 805
Mur de Sologne	31 486	-9 391	22 095
Pruniers en Sologne	197 142	-1 848	195 294
Romorantin-Lanthenay	3 231 619	-27 928	3 203 691
St Julien / Cher	-14 206	-1 676	-15 882
St Loup / Cher	-10 978		-10 978
Villefranche / Cher	191 895	-7 902	183 993
Villeherviers	14 379	-1 074	13 305
TOTAL	3 666 591	-58 602	3 607 989

DCM 2025-027 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA CCRM :

Monsieur THORIN présente le rapport annuel de la CCRM 2024 :

La composition

- 16 communes
- 47 Conseillers communautaires (2 pour Mennetou) dont 1 Président et 14 VP (dont le Maire de Mennetou)
- 1 bureau constitué du Président, des 14 VP et des 7 Maires non VP

Les compétences

Obligatoires

- Aménagement de l'espace : création et gestion de ZAC, élaboration et suivi d'un SCoT, d'un PLUIh, ...
- Développement économique : commercialisation des ZAC, soutien à la création et au développement d'activités économiques (agriculture, industrie, commerce, tertiaire), ...

- Tourisme : soutien aux actions touristiques publiques ou privées, financement aux aménagements de Cœur de France à vélo, aide financière à l'Office de tourisme,...
- Déchets ménagers : collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.
- Aire d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : compétence déléguée aux syndicats SMABS, SMIBCS, du Canal de Berry, SEBB.
- Eau potable **depuis le 1^{er} janvier 2025**.
- Assainissement collectif **depuis le 1^{er} janvier 2025**.
- Assainissement non collectif **depuis le 1^{er} janvier 2025**.

Supplémentaires

- Politique du logement et du cadre de vie : programmation et création de logements sociaux en partenariat avec les bailleurs du territoire, accompagnement à l'amélioration de l'habitat (OPAH),...
- Lutte contre la désertification médicale
- Développement et aménagement des équipements culturels ou sportifs de l'espace communautaire : dont la piscine de Mennetou
- ...

Le personnel

- 40 agents Fonction Publique et 26 contractuels + 19 mises à disposition par la mairie de Romorantin à temps partiel et 1 apprenti.

Les finances

2024 a vu le maintien des taux de fiscalité additionnelle 2023, soit :

- ☑ Taxe foncier bâti : 3,98% (identique à 2023)
- ☑ Taxe foncier non bâti : 11,97% (identique à 2023)
- ☑ Taxe d'habitation : 1,48% (identique à 2023)

La cotisation foncière des entreprises a été fixée à 24,45% (identique à 2023).

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été fixé à 13% (identique à 2023).

Les gros blocs sont les suivants :

- La fiscalité : 10,4 M€ en recette.
- FPIC : 950 k€ en recette.
- Attributions de compensation aux communes : 3,7M€ en dépense

Les différents budgets 2024 se déclinent comme suit :

Budget Principal	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	19 172 235,27	21 795 563,27	2 083 929,43
Investissement	15 034 076,48	13 151 379,41	-882 590,99
Résultat			740 630,93

Budget Grandes Bruyères	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	586 914,38	586 914,38	0
Investissement	622 338,74	632 602,39	10 263,65
Résultat			10 263,65

Budget Locations Immo	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	720 401,40	1 099 750,15	137 209,34
Investissement	420 293,88	888 226,39	467 932,51
Résultat			847 281,26 en tenant compte d'un résultat reporté de 242 139,41

Les deux derniers budgets annexes correspondent aux ZAC de Gièvres et de Mur. Ils présentent des résultats positifs à hauteur de 10 816 € pour l'un et de 9 190 € pour l'autre.

Emprunts

- ☑ Opération de rénovation de la friche St Roch à Romorantin-Lanthenay : Un prêt composé de deux lignes de prêt d'un montant total de 4 571 241 euros a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 30 ans.
- ☑ Opération de rénovation de la piscine d'été à Mennetou sur Cher : Un prêt d'un montant de 932 036 euros a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 25 ans.

Aides financières diverses

Aux communes : Un montant total de 836 789 € de fonds de concours a été attribué aux communes de notre EPCI en 2024. En ce qui concerne Mennetou, 30 000 € ont été octroyés pour financer l'aménagement d'un logement en locaux scolaires.

Aux associations : Un montant de 655 742 € environ a été attribué à différentes associations, principalement romorantinaises voire départementales, dont 255 000 € à notre Office de Tourisme.

Aux syndicats intercommunaux : Un montant de 706 000 € environ a été attribué à différents syndicats, principalement Sauldre, Canal de Berry (dans le cadre de la GEMAPI) et Pays et au nouveau syndicat intercommunal portant l'étude du SCoT.

Aux entreprises : Un montant total de 175 110,81 € de fonds de soutien économique a été attribué aux entreprises de la CCRM en 2024. Rien pour Mennetou cette année.

Tourisme

Chaque année, la CCRM délègue l'animation touristique de notre territoire à l'Office dans le cadre d'une DSP (délégation de service public) pour un montant annuel de 255 000 €. C'est en relation avec l'Office que notre EPCI est partenaire de la Marque de destination touristique Sologne qu'il cofinance à hauteur de 8900 € annuels. Ces actions sont financées par la taxe de séjour perçue par les hébergeurs de nos 16 communes pour un montant de recette de **126 925€ soit une hausse de 13% par rapport à 2023.**

Par ailleurs, l'investissement majeur « Cœur de France à vélo » porté par la CCRM, en partenariat avec la CCV2C a été inauguré en mai dernier et c'est un succès !!!

DCM 2025-028: ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE Centre DE GESTION de LOIR-et-CHER :

Le Conseil Municipal décide

Article 1^{er} : d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2026-2029) souscrit par le Centre de Gestion de Loir aux conditions suivantes :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : RELYENS SPS

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet : 01/01/2026)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

Risques garantis : tous risques (décès + accident de service/trajet et maladie imputable au service (CITIS) + longue maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques)/adoption /paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partie thérapeutique (avec ou sans arrêté préalable), mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire), maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations dans le limite de 12 mois (sous réserve que la collectivité ait engagé les démarches nécessaires auprès des instances compétentes).

Conditions : taux : 6.19 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Assiette de cotisation : Traitement indiciaire brut + Nouvelle bonification indiciaire -

Agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC :

Risques garantis Accident du travail/trajet et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) /adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Conditions : taux : 1.50 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Assiette de cotisation : Traitement indiciaire brut + Nouvelle bonification indiciaire -

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération dite « frais de gestion » du Centre de Gestion de Loir et Cher dont le pourcentage sera fixé courant 2025.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

DCM 2025-029 : AVIS SUR LE PROJET DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE en vue de l'extension de l'entreprises MBDA :

Le Conseil Municipal de MENNETOU-sur-CHER, interrogé sur le projet d'extension du site de MBDA pour lequel il a été consulté, ne formule aucune objection sur ce dossier et émet à l'unanimité un avis favorable,

DCM 2025-030 : DECISION MODIFICATIVE n° 2 :

Monsieur le Maire indique que lors du vote du budget primitif, l'état d'avancement des travaux de l'école ne permettait pas de préciser le calendrier d'engagement des besoins de financement.

Il a été finalement nécessaire de maintenir la ligne de trésorerie jusqu'à son terme, soit fin octobre, tandis que l'emprunt a été souscrit plus tard que prévu. Ce calendrier nécessite un ajustement de la répartition des sommes affectées aux chapitres 16 (remboursement capital d'emprunts) et 66 (remboursement intérêts d'emprunt) :

Il était prévu : 36.816,39 € au chapitre 16 (remboursement en capital) et 6000 € au chapitre 66 (remboursement des intérêts), alors que les besoins effectifs de financement sont en fin d'année de 32.259,82 € au chapitre 16 et de 8.395,60 € au chapitre 66.

Monsieur le Maire propose l'ajustement suivant :

Section de fonctionnement – Dépenses

Article : 66111 : + 2.400

Article 023 : - 2.400 €

Section d'investissement : Dépenses :

Article 1641 : - 2.400 €

Section d'investissement : Recettes :

Article 021 : - 2.400 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 2.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux d'éclairage du terrain de tennis sont terminés,

-

BILAN SAISON CAMPING 2025 :

Mme TONNARD fait le bilan de la saison 2025 du Camping : avec un total de 2387 arrivées et 3392 nuitées, le bilan est très favorable. La durée moyenne de fréquentation reste inchangée, d'autant que le développement des cheminements doux (Véloroute et Via Ligéria) favorise les séjours d'une nuit.

Le nouveau gardien donne totale satisfaction, avec divers nouveaux services comme la cuisine partagée, des animations, l'offre de tentes et couchages pour les pèlerins et cyclistes, le barnum permettant la convivialité.

Le bilan financier fait état de 23.463,76 € de recettes contre 22.372,03 € de dépenses, mais il faut noter que le gardien assure presque intégralement la maintenance et la tonte, ce qui libère les agents techniques de ces tâches.

BILAN RENTREE DES CLASSES : Le regroupement des écoles du RPI est maintenant dénommé « ECOLE DES 4 VILLAGES » et accueillait à la rentrée 184 élèves sur les 3 sites. La mise en service de la nouvelle classe, permettant de regrouper les 3 classes de Mennetou sur un même site donne satisfaction.

Une classe de neige permettra à deux classes d'aller à Combloux au mois de janvier 2026.

Dates à retenir :

Le 2 novembre : spectacle musical du groupe « les Passantes »

Le 11 novembre : cérémonie commémorative – Rassemblement à 10 h 45 dans la cour de la mairie,

Le 29 novembre : cérémonie de Ste-Barbe.

21 Décembre : 11 h – accueil du Père Noël,

24 janvier 2026 à 17 h : Voeux à la salle des fêtes.

Le Maire,

Christophe THORIN

A blue circular official stamp of the commune of Mennetou-sur-Cher is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE MENNETOU-SUR-CHER' and a central emblem. The signature is written in black ink over the stamp.

La secrétaire,

Nadia LONGÉPÉ

A blue ink signature of Nadia Longépé is written in a cursive style.